

Fiche pratique HANDITORIAL

Les grandes étapes de la saisie d'Handitorial

1. Connexion à l'application

2. Choix du mode de préremplissage possible

3. Choix du mode de saisie 4. Transmissior au CIG

1ère étape: Allez sur https://bs.donnees-sociales.fr, puis se connecter avec son Identifiant (SIRET) et le mot de passe reçu par courrier.

2ème étape: Choisir entre l'Import N4DS (vivement conseillé), la Base « carrières » et le fichier DGCL.

3ème étape: Saisie agent par agent (conseillée pour les petites collectivités) et la saisie consolidée (conseillée pour les grandes collectivités).

4ème étape: vérification des données et transmission au CIG.

Les points forts de l'application web https://bs.donnees-sociales.fr

3 enquêtes en 1

- Un seul outil permettant de répondre à plusieurs enquêtes
- Le Rapport sur l'Etat des Collectivités (REC)
- L'enquête Handitorial
- Le Rapport Annuel Santé, Sécurité et Conditions de Travail (RASSCT)

Pré-remplissage simplifiant la saisie

- Pas de téléchargement de logiciel
- Importation rapide de la base N4DS
- Des contrôles de cohérence assurant la fiabilité des données

Retour

Clôture de l'enquête au 31 août 2018.



Les prestations du CIG

- ➤ En plus des outils existants (le guide d'utilisation détaillé de l'application « données sociales des centres de gestion » et la foire aux questions), nous pouvons également mettre à votre disposition, sur simple demande, le guide utilisateur de l'enquête HANDITORIAL.
- Le service CIME reste à votre disposition pour toutes questions liées à la saisie de l'enquête. Contact : ⊠ servicecime@cig929394.fr et ☎ 01 56 96 81 93
- Sur demande, un accompagnement individualisé dans la saisie de l'enquête
- L'élaboration d'une synthèse de la collecte sous forme de publication